

France: Matériel biomédical

Acquisition d'équipements 2026 et prestations associées

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

1 Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel: CHNO des 15-20

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public, contrôlé par une autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur: Santé

2 Procédure

2.1 Procédure

Titre: Acquisition d'équipements 2026 et prestations associées

Description: Acquisition d'équipements de laboratoire, pharmaceutiques et ophtalmologiques ainsi que la fourniture de consommables (y compris réactifs) et les prestations associées pour le CHNO des 15-20

Identifiant de la procédure: d34fa555-c90d-4204-af80-b64ed459cb76

Identifiant interne: 2026-030

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nature complémentaire du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: 28, rue de Charenton

Ville: Paris

Code postal: 75012

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires: Modalités de soumission des lots : En application de l'article R.2113-1 du code la commande publique, les opérateurs économiques peuvent soumissionner à plusieurs lots afin de favoriser une plus grande concurrence. En principe, pour la bonne exécution des prestations et compte tenu de la spécificité propre à chacun d'eux, un candidat ne peut être attributaire que de deux (2) lots au maximum. Par exception, si l'application de cette limitation conduit à une absence d'offres performantes sur les autres lots, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer un nombre de lots supérieur à deux (2) au candidat classé premier.

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 12

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 12

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5 Lot

5.1 Lot: LOT-0001

Titre: Générateur de chirurgie pour greffes de cornée

Description: Générateur de chirurgie pour greffes de cornée

Identifiant interne: 1

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Le pouvoir adjudicateur exige la présentation de la "Variante obligatoire type prestation supplémentaire éventuelle (PSE VO1)-LOT 1" décrite à l'article 5.4.3 du règlement de la consultation. Le pouvoir adjudicateur exige la présentation d'une offre de base à l'appui de la variante, à défaut de rendre irrégulière dans son ensemble la solution variante proposée par le candidat.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Requise

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être

assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0002

Titre: Générateur radiofréquence pour la chirurgie palpébrale

Description: Générateur radiofréquence pour la chirurgie palpébrale, pour les indications trichiasis et le traitement chirurgical par électrolyse ciliaire.

Identifiant interne: 2

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0003

Titre: Congélateur -40°C

Description: Acquisition de congélateurs -40°C.

Identifiant interne: 3

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0004

Titre: Poste automatisé et autonome d'étiquetage de flacons

Description: Acquisition d'un poste automatisé et autonome d'impression et de pose d'étiquettes sur flacons pharmaceutiques.

Identifiant interne: 4

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Le pouvoir adjudicateur exige la présentation de la "Variante obligatoire type prestation supplémentaire éventuelle (PSE VO1)-LOT 4" décrite à l'article 5.4.3 du règlement de la consultation. Le pouvoir adjudicateur exige la présentation d'une offre de base à l'appui de la variante, à défaut de rendre irrégulière dans son ensemble la solution variante proposée par le candidat.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Requise

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0005

Titre: Système de microscopie Connectée

Description: Acquisition d'un appareil de microscopie connectée pour son activité d'anapathologie.

Identifiant interne: 5

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Le pouvoir adjudicateur autorise la présentation d'une "Variante facultative type prestation supplémentaire éventuelle (PSE VF1)-LOT 5" décrite à l'article 5.4.2 du règlement de la consultation. En cas de proposition de la variante facultative par le candidat, la présentation d'une offre de base est obligatoire à défaut de rendre irrégulière, dans son ensemble, la solution variante proposée par le candidat.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0006

Titre: Champ visuel casque

Description: Acquisition d'un appareil de champ visuel sous forme de casque de réalité virtuelle.

Identifiant interne: 6

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0007

Titre: OCT Ultra Grand champ

Description: Acquisition d'un OCT Ultra grand Champ.

Identifiant interne: 7

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0008

Titre: Appareil de micro-périmétrie

Description: Acquisition d'un appareil de micro-périmétrie, afin de pouvoir doubler le nombre d'exams réalisés actuellement avec un micro-périmètre Maia 2, dans le cadre du suivi des patients participants à des projets de recherche.

Identifiant interne: 8

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requête

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0009

Titre: Dispositif de stimulation multisensorielle interactif

Description: Acquisition d'un dispositif de stimulation multisensorielle interactif utilisable dans le cadre de la réadaptation visuelle.

Identifiant interne: 9

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0010

Titre: Esthésiomètre électronique

Description: Acquisition d'un esthésiomètre électronique afin de remplacer les anciennes solutions de cochet bonnet.

Identifiant interne: 10

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0011

Titre: Spectrophotomètre UV-Visible

Description: Acquisition d'un spectrophotomètre UV-Visible destiné aux activités du laboratoire de pharmacie qui devra répondre aux besoins de contrôle qualité, de développement et de validation de méthodes analytiques, d'études de stabilité ainsi que de recherche et développement.

Identifiant interne: 11

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

5.1 Lot: LOT-0012

Titre: Ophtalmoscope binoculaire indirect

Description: Acquisition d'un ophtalmoscope binoculaire indirect se présentant sous forme d'instrument médical (lunettes) porté par le praticien sur sa propre tête pour examiner le fond d'œil du patient

Identifiant interne: 12

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38434540 Matériel biomédical

Nomenclature complémentaire (cpv): 50400000 Services de réparation et d'entretien de matériel médical et de matériel de précision

Nomenclature complémentaire (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature complémentaire (cpv): 45000000 Travaux de construction

Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification faite au titulaire. L'accord-cadre est ensuite reconduit trois (3) fois tacitement par période d'un (1) an. La durée du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans maximum. Conformément à l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. La reconduction prévue dans le contrat est tacite si aucune décision expresse contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle d'exécution par tout moyen permettant d'attester d'une date certaine de réception (ex : LRAR ou profil d'acheteur).

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Pour chaque lot sera choisie l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'attribution expressément indiqués à l'article 11.1 du règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505394?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 23/11/2026 16:00 +02:00

Durée de validité des offres: 360 Jour

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 150

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

8 Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel: CHNO des 15-20

Numéro d'enregistrement: 18003601400017

Adresse postale: 28 rue de Charenton

Ville: Paris

Code postal: 75012

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Point de contact: Direction des services économiques

Adresse électronique: marches@15-20.fr

Téléphone: +33 140021164

Adresse internet: <https://www.15-20.fr/>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel: Tribunal Administratif de Paris

Numéro d'enregistrement: 17750005500013

Adresse postale: 7 rue de Jouy

Ville: Paris

Code postal: 75004

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Adresse électronique: greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone: +33 144594400

Télécopieur: +33 144594646

Adresse internet: <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: a3b12e07-3261-473b-8bfb-6612e20b160d - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis: 20/10/2026 17:16 +02:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français